

Au cours de l'année passée, le gouvernement a signé 78 conventions collectives intéressant 185,000 de ses employés. En outre, le gouvernement a négocié 36 autres conventions collectives touchant les personnes employées dans les sociétés de la Couronne, directions et agences. La plupart de ces conventions comportent des augmentations de salaires rétroactives, le rappel pouvant couvrir jusqu'à deux ans ou plus. Ce volume énorme de modifications salariales soumet les services du personnel des différents ministères et aussi les bureaux payeurs à une pression sans précédent. On se fera une idée de cette pression en prenant en considération que, durant les 9 derniers mois de 1969, le Bureau Central de paye a émis, à lui seul, plus de 100,000 chèques relatifs à des augmentations rétroactives de salaires.

Il importe de souligner qu'à aucun moment les bureaux de paie du gouvernement n'ont manqué de traiter et d'émettre les chèques relatifs aux salaires courants. Les retards, qui ont été une source de préoccupation pour le gouvernement, et qui ont, on le comprend, déçu quelques-uns de ses employés, n'ont touché que les augmentations de salaires.

Lorsque l'arriéré des modifications de salaires a commencé à s'accumuler par suite du nombre croissant de conventions collectives, un certain nombre de mesures ont été adoptées. Nous avons embauché 75 autres personnes, nous avons fait en moyenne 3,000 heures de surtemps par mois et nous avons renforcé la direction des bureaux de paye.

A la suite de ces mesures, en novembre dernier, nous avons pu atteindre notre objectif initial qui était de permettre aux bureaux de paye de se mettre à jour quant à la mise en application des conventions collectives. Je veux dire que si certains employés ne recevaient pas à temps les hausses rétroactives de paye auxquelles ils avaient droit en vertu d'une convention collective, le problème n'était pas attribuable aux bureaux de paye, mais à d'autres secteurs du processus. Tous les efforts ont été faits par l'intermédiaire des services de personnel des ministères et des associations d'employés, pour identifier les cas de ce genre et prendre immédiatement des mesures.

Dès que notre travail sur la mise en œuvre des conventions collectives fut mis à jour, nous avons pu nous consacrer entièrement aux ajustements normaux des chèques de paie: promotions, congés non payés, retraites ou encore changements relatifs aux déductions pour fins médicales ou autres. Tous les mois, nos bureaux de paie reçoivent 75,000 changements normaux de ce genre. Leur accumulation peut atteindre un niveau impressionnant, mais je suis heureux de pou-

[L'hon. M. Richardson.]

voir signaler à la Chambre qu'elle a été réduite de façon soutenue en ces dernières semaines et que d'ici quelques jours, il ne restera que quelques cas à résoudre.

Maintenant que ces difficultés ont été surmontées, grâce au travail ardu de nombreux fonctionnaires dans les ministères et les bureaux de paie, et j'insiste sur ce point, nous pouvons entreprendre une analyse approfondie du système de paie. Afin de profiter le plus possible de cette occasion et de voir à ce que les récentes difficultés ne se reproduisent pas, j'ai l'intention de faire appel aux services d'une maison canadienne d'experts-conseils en administration pour qu'ils étudient tous les aspects du régime de traitements du gouvernement.

L'hon. M. Hees: Nous y revoilà; encore plus de libéraux sur la feuille de paie.

L'hon. M. Richardson: A mon avis, il faudrait réexaminer notre régime de paie en fonction de son adaptation au régime actuel des conventions collectives au sein de la Fonction publique, en fonction de ses rapports avec la politique globale du gouvernement à l'égard du personnel et en fonction de la facilité avec laquelle un employé peut comprendre le calcul du montant de son chèque. J'espère que les représentants des associations d'employés participeront activement à cette étude et qu'ils y exprimeront le point de vue de leurs membres.

J'espère, monsieur l'Orateur, avoir clairement indiqué que nous voulons faire tout ce nous pouvons pour nous assurer que le régime des traitements satisfera aux normes élevées du gouvernement et répondra aux grandes espérances que les employés ont fondées sur lui, ce qui est compréhensible.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je constate avec plaisir que le ministre croit que le Bureau central de paye est maintenant à jour quant à la mise en œuvre des négociations collectives. Je me demande s'il parle des contrats qui touchent les employés de la région d'Ottawa ou de l'ensemble du pays, car on m'a dit cette semaine que 13 fonctionnaires de ma circonscription attendent depuis mai dernier leurs chèques de rappel et les augmentations prévues dans les conventions, et à moins qu'ils ne les aient reçus par le courrier d'aujourd'hui, ils les attendent encore.

Le ministre fait ressortir le nombre considérable des conventions collectives et des changements comptables suscités par les majorations de traitement et les rappels, mais rien ne saurait excuser les très longs retards qui se sont produits entre la signature des conventions et le moment où les augmentations ont été versées. Le gouvernement savait